

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

NOV 29 1979

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE
A/C.1/34/L.53
28 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
PREMIERE COMMISSION
Point 39 b) de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE
L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

Incidences administratives et financières des projets
de résolution A et B recommandés par le Comité spécial
(A/34/29, par. 21)

Etat présenté par le Secrétaire général en
application de l'article 53 du règlement
intérieur de l'Assemblée générale

1. Le rapport du Comité spécial de l'océan Indien (A/34/29) présenté en vertu de la résolution 33/68 de l'Assemblée générale, contient, entre autres, les recommandations adressées à l'Assemblée générale au sujet de l'adoption de deux projets de résolution, A et B, concernant l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

2. Aux termes des projets de résolution, l'Assemblée générale, entre autres dispositions :

- Renouvellerait le mandat général du Comité spécial;
- Déciderait de convoquer une conférence sur l'océan Indien à Colombo (Sri Lanka) en 1981;
- Prierait le Comité spécial d'entreprendre les travaux préparatoires à la convocation de la conférence et de tenir ses sessions préparatoires au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, mais au moins deux de ces sessions, y compris la dernière, à Maurice;
- Prierait le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour la conférence, en faisant notamment établir les documents d'information essentiels, la documentation pertinente et les comptes rendus analytiques et de fournir toute l'assistance nécessaire au Comité spécial élargi, notamment en faisant établir des comptes rendus analytiques et en faisant assurer des services d'interprétation dans les langues de l'Assemblée générale, selon que de besoin.

3. Conformément aux dispositions de la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, les coûts de la conférence et des sessions préparatoires nécessaires sont calculés en considérant que ces réunions auront lieu à l'endroit où se trouvent les services organiques compétents, à savoir au Siège à New York. Par conséquent, tous frais supplémentaires pouvant résulter de réunions du Comité spécial de l'océan Indien siégeant pour les travaux préparatoires de la conférence et de la tenue de la Conférence sur l'océan Indien elle-même en dehors du Siège sera à la charge du pays hôte, en vertu des dispositions de la même résolution.

Services de conférence

4. Les hypothèses en fonction desquelles le Secrétaire général assurerait des services au Comité spécial et à la conférence sont indiquées ci-dessous.

a) Comité spécial de l'océan Indien

1. Le Comité spécial de l'océan Indien tiendrait trois sessions en 1980 et deux en 1981.
2. La première session durerait une semaine, la deuxième session deux semaines, la troisième session trois semaines et les quatrième et cinquième sessions deux semaines chacune.
3. L'interprétation serait assurée en six langues pour deux séances par jour.
4. La documentation à établir pour l'ensemble des sessions s'élèverait à 354 pages avant les sessions, 375 durant les sessions et 275 après les sessions en 1980 et à 400, 350 et 225 pages respectivement en 1981.

b) Conférence des Nations Unies sur l'océan Indien

1. La conférence siégerait pendant quatre semaines en 1981.
2. Il y aurait quatre séances par jour pendant une semaine et demie au début de la conférence et six séances par jour par la suite, l'interprétation étant assurée en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe).
3. La documentation établie avant la session (200 pages), pendant la session (350 pages) et après la session (150 pages) paraîtrait en six langues.

5. Les projets de résolution prévoient l'établissement de comptes rendus analytiques, mais l'attention de la Première Commission est attirée sur la décision prise par l'Assemblée générale, sur recommandation de la Cinquième Commission 1/ à sa 76^{ème} séance, le 23 novembre 1979. A cette séance, l'Assemblée générale a décidé de

1/ A/34/625.

renoncer, pour une période d'essai d'un an, à l'établissement de comptes rendus analytiques pour ses organes subsidiaires. En conséquence, il ne sera pas établi de comptes rendus analytiques pour le Comité spécial en 1980. L'établissement de comptes rendus pour le Comité spécial et la conférence en 1981 dépendra des décisions devant être prises après la période d'essai.

6. En conséquence, les coûts des services de conférence s'établiraient comme suit :

	Sessions préparatoires du Comité spécial de l'océan Indien			Conférence sur l'océan Indien	Total
	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>		
	(3 sessions)	(2 sessions)			
1. Interprétation	177 200	118 200	295 400	313 100	608 500
2. Traduction, révision et dactylographie	381 800	370 800	752 600	259 100	1 011 700
3. Reproduction et distribution	39 500	38 500	78 000	27 600	105 600
4. Frais de voyage et autres frais	180 700	100 100	280 800	118 600	399 400
5. Services généraux (son, sécurité et dépenses générales de fonctionnement)	<u>30 000</u>	<u>20 000</u>	<u>50 000</u>	<u>55 500</u>	<u>105 000</u>
Total	809 200	647 600	1 456 800	773 900	2 230 700
Inflation	-	38 800	38 800	46 400	85 200
Total pour les services de conférence	809 200	686 400	1 495 600	820 300	2 315 900

Information

7. Pour faire connaître la Conférence sur l'océan Indien et les réunions du Comité préparatoire, le Département de l'information aurait besoin du personnel supplémentaire ci-après :

- 1 P-4 pendant quatre semaines
- 1 P-3 pendant douze semaines
- 1 G-5 pendant quatre semaines
- 1 G-4/1 pendant quatre semaines

On estime que ce personnel coûterait 12 100 dollars. La publication et la distribution de brochures dans les langues officielles exigeraient également l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 15 000 dollars.

/...

Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité

8. Le concours d'une personne recrutée à titre temporaire au niveau P-4 serait nécessaire pendant six mois, tant en 1980 qu'en 1981, pour les travaux préparatoires de la conférence. Les frais de traitement connexes sont estimés à 40 500 dollars.

9. En bref, l'adoption des projets de résolution A et B contenus dans le document A/34/29 entraînerait des dépenses s'élevant à 2 383 500 dollars.
